

CRITERIUM BOULISTE DEPARTEMENTAL

1) PRINCIPES DE L'EPREUVE :

Elle est réservée à tous les licenciés ARIEGE, M3 – M4 – F3 – F4 - LOISIR.

Elle se décline en deux versions : un COMBINE, réservé à tous ceux qui ont la faculté de tirer, et un CIBLE-POINT, réservé essentiellement aux pointeurs.

L'inscription ne peut se faire que dans une version, soit le Cible-Point soit le Combiné.

En présence d'une Féminine sur le terrain, ce dernier aura sa ligne de fond de jeu limitée à 15,50m.

Chaque partie devra être notée sur une feuille de match spécifique à sa version.

2) DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Un graphique pour chaque version, de 24 joueurs se déroule sur 3 plateaux, toujours un mardi, en novembre, puis décembre, puis janvier.

2 sites sont requis simultanément, par plateau, comprenant 12 joueurs. Un repas est organisé à midi par le club recevant.

Ces joueurs sont répartis dans 4 chapeaux, par nombre de 6, selon leur performance de la saison passée.

Les nouveaux inscrits, vont automatiquement dans le chapeau 4.

Un classement unique prend en compte tous les résultats, et après le 3^e plateau, le classement final désigne : les 4 premiers (places de 1 à 4) sont qualifiés pour la finale à 8 (début mars), les 4 derniers (places de 21 à 24) sont éliminés, et les 16 restants (places de 5 à 20) jouent les barrages fin janvier. Les 4 qualifiés participent à la phase finale à 8.

3) SYSTEME DE QUALIFICATION :

- chaque joueur d'un chapeau, affronte 2 joueurs des 3 autres chapeaux ;

- chaque match se déroule en une partie sèche, en 8 mènes ;

- le classement unique, se décomptera avec le goal-average, comme suit : victoire 3 pts, nul 1 pt, défaite 0 pt ;

- au classement, un éventuel office ou un vainqueur par forfait, gagnera par 25 à 13, et marquera 3 pts ;

- lors du barrage, les matches seront définis selon le décompte suivant :

=> au 1^{er} tour à 9h30 et 10h 45 : 5^e contre 20^e, 6^e contre 19^e, 7^e contre 18^e, 8^e contre 17^e, 9^e contre 16^e, 10^e contre 15^e, 11^e contre 14^e, 12^e contre 13^e ;

=> au 2^e tour à 14h00 : vainqueur 5-20 contre vainqueur 11-14 ; vainqueur 9-16 contre vainqueur 7-18 ; vainqueur 8-17 contre vainqueur 10-15 ; vainqueur 6-19 contre vainqueur 12-13.

4) CONFIGURATION DE LA PHASE DES BARRAGES A 16 :

Elle se déroule sur un site à 4 terrains indispensables (Laroque d'Olmes, ou Pamiers, ou Lavelanet), avec 3 horaires différents :

- 9h30 : 1^e série de 4 parties de 1/8e de finale ;

- 10h45 : 2^e série de 4 parties de 1/8e de finale ;

- 14h00 : 1/4 finale, les vainqueurs sont qualifiés pour la phase finale à 8.

Un repas pour les 16 joueurs, est organisé par le club recevant.

5) CONFIGURATION DE LA PHASE FINALE A 8 :

Elle se déroule sur un site à 3 terrains indispensables, avec 3 horaires différents :

- 9h30 : 1^e série de 2 parties avec 4 joueurs (2 des 4 premiers du classement sont têtes de série) ;

- 10h45 : 2^e série de 2 parties avec les 4 autres joueurs (les 2 autres des 4 premiers du classement sont têtes de série) ;

- 14h00 : 1/2 finale, ainsi qu'un match de gala, en Cible-Point double, composé des 4 perdants des séries du matin ;

- 15h15 : finale.

Un repas pour les 8 joueurs, est organisé par le club recevant, et pris en charge par le CBD.

Le trophée départemental est remis au vainqueur pour un an, et des lots en nature sont distribués aux 8 participants.

6) VALIDITE DES INSCRIPTIONS :

Date limite : 20 octobre minuit.

Inscriptions uniquement sur les feuilles spéciales indiquant :

Nom + Prénom + n° tél (indispensable pour les convocations).

Engagement de 10€ facturés à chaque club, en fin de saison.

Tout forfait dans l'épreuve, entraînera l'interdiction de présenter à l'épreuve, la saison suivante !

7) CONTACT CBD :

Gérald BLANCHARD, 2415 route de Mazères, 31550 Cintegabelle.

Tél : 06.86.35.21.48.

Mail : cbd09.ariège@orange.fr